

Département : Haute-Loire.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2023.03.10
Séance du 05 Avril 2022**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	31 mars 2023
	- présents	: 13	

L'an deux mil vingt trois le cinq avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Françoise GUERRIERI

Coralie RAVEL a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération :

**APPROBATION du BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET LOCAL COMMERCIAL**

Invité à se prononcer sur le budget primitif 2023 – Local commercial - présenté par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

☞ approuve le budget primitif 2023 du Local commercial

- voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement

et arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 400 €	15 400 €
Section d'investissement	12 000 €	12 000 €
<i>dont restes à réaliser 2022</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
Total.....	27 400 €	27 400 €

Le Maire,
Caroline DI VINCENZO

Secrétaire de séance
Coralie Ravel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 13 avril 2023
et publication ou notification le 13 avril 2023